

Modulez votre plan à votre goût

Swiss Life MultiPlan, le plan de prévoyance sur mesure pour les entreprises



Sans nul doute, l'assurance-groupe *Swiss Life MultiPlan* est une excellente solution pour votre entreprise. *Swiss Life MultiPlan* n'est en outre pas seulement synonyme de transparence, de sécurité et de rendements attrayants, mais aussi d'approche personnalisée.



A qui est destiné *Swiss Life MultiPlan* ?

Ce plan convient à toutes les entreprises, des PME aux grandes entreprises possédant plusieurs sièges répartis dans tout le pays.

Swiss Life MultiPlan est simple à gérer, flexible et fiscalement intéressant.

Des garanties en cas de vie et de décès

Au moment où un salarié assuré prend sa pension, il reçoit un capital appréciable qui s'est constitué au fil des ans via **Swiss Life MultiPlan**. En cas de décès du salarié avant l'âge de la pension, Swiss Life paie un capital décès aux bénéficiaires désignés.

Des couvertures complémentaires

En outre, il existe des couvertures que, en tant qu'employeur, vous choisissez ou non d'inclure dans le plan de pension.

- En cas de décès ou d'invalidité permanente suite à un accident, il est possible de doubler voire de tripler le capital décès.
- En cas d'incapacité de travail, vous pouvez veiller à ce que votre collaborateur perçoive une rente d'invalidité complémentaire, en plus des allocations légales. Généralement, la somme de la rente d'invalidité et de l'allocation légale équivaut à 70% du salaire brut. Vous pouvez également ajouter l'exonération de primes : aussi longtemps que votre collaborateur est en incapacité de travail, Swiss Life paie les primes à votre place.
- Pour compléter **Swiss Life MultiPlan**, vous pouvez y ajouter une assurance soins de santé. **Swiss Life MasterCare Plan** intervient en cas d'hospitalisation ou de maladie grave et procure des services supplémentaires pour un confort maximum.

Le financement

Vous pouvez assurer entièrement le financement de **Swiss Life MultiPlan**. Vous payez alors toutes les primes vous-même. Si vous le souhaitez, vos collaborateurs peuvent également co-financer leur assurance. Leur contribution servira alors à constituer une partie du capital pension et/ou à payer la couverture complémentaire pour les soins de santé. Très souvent, vos collaborateurs sont ouverts à cette proposition puisque, de cette façon, ils profitent d'un avantage fiscal qui est cumulable avec l'épargne-pension et l'épargne à long terme.

Ils peuvent aussi financer, de leur propre initiative, des couvertures supplémentaires ou élargir des couvertures existantes. Il s'agit d'une opportunité intéressante pour vos collaborateurs, car ils bénéficient ainsi de conditions tarifaires attrayantes liées à une assurance groupe. Les formes d'épargne fiscale citées ci-dessus peuvent également y être incluses.

Une grande liberté de choix

Mais votre liberté de choix ne s'arrête pas là.

1. Vous pouvez conclure **Swiss Life MultiPlan** pour tous vos collaborateurs ou pour seulement certaines catégories de votre personnel (membres de la direction, cadres, employés, ouvriers, ...). Pour chaque catégorie, vous choisissez librement les garanties couvertes par l'assurance groupe. Vous recherchez ainsi le meilleur équilibre entre les besoins de vos collaborateurs et le budget que vous leur avez réservé.
2. **Swiss Life MultiPlan** vous permet d'accéder aux fonds de placement. Si vous optez pour cette possibilité, les primes que vous payez seront totalement ou partiellement investies dans un fonds de placement qui, à plus long terme, peut offrir des rendements plus élevés, malgré qu'ils ne soient pas garantis. Dans ce cas, vos collaborateurs peuvent opter pour une des solutions suivantes :
 - Ils choisissent le fonds d'investissement qui correspond le mieux à leur profil de risque (plus de détails ci-après).
 - Ils optent pour une combinaison de fonds d'investissement et de formule avec rendement garanti.
 - Ils préfèrent une sécurité maximale et privilégient une formule avec rendement garanti.

Des profils de risque diversifiés

Les primes que vous payez, vous et éventuellement vos collaborateurs, peuvent toujours être investies dans une formule à rendement garanti de **Swiss Life MultiPlan**. Dans ce cas, lors de son départ à la retraite, votre collaborateur recevra le capital constitué par les primes à un taux garanti, majoré des participations bénéficiaires.

Les primes peuvent également être investies dans un fonds d'investissement. Les primes payées pour un collaborateur permettent d'acquérir des unités du fonds. Ces unités donnent droit à une partie proportionnelle du fonds.

Vos collaborateurs peuvent choisir entre trois fonds d'investissement. Comme leurs noms l'indiquent, les risques varient d'une stratégie d'investissement défensive à un profil dynamique.

- **Employee Benefits Strategic Low** est un fonds mixte, composé d'environ 70 % d'obligations et/ou de fonds d'obligations et d'environ 30 % d'actions et/ou de fonds d'actions.
- **Employee Benefits Strategic Medium** est également un fonds mixte, composé pour moitié d'obligations et/ou de fonds d'obligations et pour l'autre moitié d'actions et/ou de fonds d'actions.
- **Employee Benefits Strategic High** est le troisième fonds mixte, composé d'environ 70 % d'actions et/ou de fonds d'actions et d'environ 30 % d'obligations et/ou de fonds d'obligations.

Les investissements sont mondiaux. Mais pour limiter les risques de change, au moins 75 % du portefeuille d'obligations est émis en euros.



Swiss Life MultiPlan, le plan de prévoyance sur mesure pour les entreprises

Swiss Life. L'assureur pension par excellence.

Swiss Life est un groupe international d'origine suisse, spécialisé dans les solutions de pension sur mesure pour les particuliers, les indépendants et les entreprises. Nos conseillers composent avec vous un plan de pension optimal pour tous les collaborateurs de votre entreprise. Ils tiennent parfaitement compte de vos souhaits spécifiques et de votre situation fiscale. Et, une fois le contrat signé, ils continuent à vous aider et à vous conseiller. Ils vous garantissent ainsi un plan de prévoyance parfaitement adapté à votre entreprise et à vos collaborateurs.

Swiss Life. Prêts pour l'avenir.

Le régime fiscal des primes et des prestations

Primes

Toutes les primes payées par l'employeur sont fiscalement déductibles, excepté celles de l'assurance soins de santé. Les primes payées par le collaborateur donnent droit à une réduction d'impôts variant de 30 à 40% des primes. La pension complémentaire cumulée à la pension légale ne peut pas dépasser 80 % du dernier salaire annuel brut normal. Une taxe de 4,4 % est due sur les primes versées par l'employeur et le salarié. Une cotisation à la sécurité sociale de 8,86 % est due sur les cotisations de l'employeur. Ces prélèvements représentent une économie importante si on les compare aux quelque 34% de cotisation à la sécurité sociale sur un salaire normal.

Prestations

Les prestations de pension peuvent être versées sous la forme d'un capital ou d'une rente. Deux cotisations de sécurité sociale sont appliquées au total de ces prestations, à savoir la cotisation à l'INAMI de 3,55 % et la cotisation de solidarité de 2 % maximum.

Si le bénéficiaire opte pour le paiement d'un capital, il ne sera imposé qu'une fois : 16,5 % sur la partie du capital financée par l'employeur et 10 % sur la partie qu'il aura financée lui-même. Aucun impôt n'est dû sur les participations bénéficiaires.

Si le bénéficiaire souhaite recevoir son capital sous forme de rente, le capital sera d'abord imposé comme décrit ci-dessus. La rente qui sera versée est alors soumise au précompte mobilier de 18% calculé sur 3% du capital.

Succursale pour la Belgique

Avenue Fonsny, 38 · B-1060 Bruxelles

Tél. + 32 (0)2 238 88 11 · Fax + 32 (0)2 238 88 99

www.swisslife.be